



N° 1908- 27/11/2025
www.maisondelartisan.fr

Maison de
l'Artisan
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

U2P 66 : Patrick Pardo succède à Robert Massuet

Le 20 novembre dernier, Patrick Pardo a été élu Président de l'U2P des Pyrénées-Orientales, l'organisation qui regroupe tous les syndicats d'artisans (CAPEB, CNAMS, CGAD) et les professions libérales.

Patrick Pardo, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Je suis maître artisan mécanicien, installé au Soler depuis 25 ans, j'ai repris l'entreprise familiale qui existe depuis 57 ans. Je me suis toujours impliqué dans la représentativité des artisans, d'abord dans mon métier puisque j'ai pris des responsabilités dans mon syndicat (la Fédération Nationale des Artisans de l'Automobile) avant d'en devenir président en 2012. J'ai vraiment l'esprit d'équipe alors assez vite je suis devenu également conseiller prud'homal, je siége aux prud'hommes depuis 23 ans, je suis également élu à la Chambre de Métiers départementale et régionale et je préside également la CPAM des Pyrénées-Orientales. En synthèse j'ai voulu être présent où nos entreprises en avaient besoin.



Vous arrivez à concilier votre entreprise avec ces responsabilités supplémentaires ?

C'est essentiel, et d'ailleurs on ne doit pas s'engager dans le syndicalisme professionnel si on pense que ça peut menacer notre entreprise, c'est là le plus important. Après, il faut essayer d'être bien organisé et structuré et alors c'est jouable. Certains vont s'impliquer au conseil municipal, d'autres dans des clubs de sport, moi c'est dans la défense de nos métiers. Ces postes sont bénévoles donc si on y vient pour de mauvaises raisons on ne reste pas très longtemps. Depuis 1993 où j'ai fait mes premiers pas dans le syndicalisme, j'ai eu l'impression de m'épanouir humainement, d'apprendre en rencontrant les autres, j'ai travaillé aussi bien au lancement de la French Tech dans le département qu'à la convention collective nationale de mon métier ou à des commissions préfectorales notamment sur l'eau. On grandit dans le syndicalisme artisanal.

Robert Massuet a marqué ses 8 ans de présidence à l'UPA devenue U2P avec un discours très syndicaliste, très offensif. Comment vous situez-vous par rapport à lui ?

Il y a beaucoup de similitudes dans nos parcours, aussi bien dans notre attachement à notre village, au rugby, à nos entreprises. Je souhaite évidemment continuer dans ses pas avec ce syndicalisme de terrain, proche des artisans, respectueux de leur travail, c'est notre ADN. Ensuite il s'agira d'impulser de nouveaux projets, et je veux d'ailleurs pour ça en appeler à tous les présidents de syndicats, tous les gens qui s'impliquent dans leur profession, on a besoin de toutes ces énergies. Nous avons des représentants qui font un travail formidable dans les organismes sociaux (urssaf, caf, cpam, carsat), à la Chambre de Métiers, aux prud'hommes... Je demande à tous les présidents des syndicats d'artisans de travailler au renouvellement des générations. Les jeunes artisans ont parfois pris d'autres habitudes, ils s'impliquent dans des clubs affaires... on doit les avoir avec nous, nous avons un réseau extrêmement dense sur tout le territoire et il doit profiter à ces jeunes, qui en retour doivent pouvoir y jouer un rôle et apporter leurs idées. Si vous êtes artisan et que mes propos vous parlent, contactez-nous, rejoignez-nous !

Quelles seront vos premières actions ?

On a une grosse échéance avec les municipales, les artisans doivent être en première ligne. On organisera donc, avec le Medef et la Fdsea le grand débat économique des municipales de Perpignan, avec tous les candidats à la mairie. Ce sera le 28 janvier à 18 h au Mégacastillet. C'est très important de mettre l'économie au cœur de ces municipales. Par la suite je veux travailler par zones, avec les entreprises artisanales de chaque secteur, rencontrer les responsables des zones artisanales et voir les projets locaux qui doivent être portés. On va parler d'aménagement, de signalisation, de circulation, de fiscalité locale. Il faut qu'ils soient soutenus sur ces sujets hyper concrets. On impliquera les communes, on relaiera les messages en Préfecture. Bref, on fera notre travail de syndicaliste artisan !



Dirigeant fautif : une responsabilité lourde sur le passif de la société

La responsabilité d'un dirigeant fautif en cas de liquidation judiciaire peut s'avérer très sévère, une récente jurisprudence est l'occasion pour les juges de le rappeler.

Par principe, en cas d'insuffisance d'actif constatée dans une société placée en procédure collective, le liquidateur judiciaire dispose de la faculté de mettre à la charge du représentant légal de la société tout ou partie du passif de cette dernière pour parvenir à désintéresser les créanciers.

En l'espèce, une société placée en procédure collective fait face à un passif qu'elle ne peut pas apurer intégralement. Face au constat, par le liquidateur judiciaire, de fautes de gestion du dirigeant ayant accentué les difficultés financières, la responsabilité pour insuffisance d'actif de ce dernier est engagée, et ce pour l'intégralité du passif de la société. Le dirigeant conteste sa responsabilité sur l'intégralité du passif compte tenu de son niveau de revenu.

La Cour de cassation rejette la demande du dirigeant. En effet, la contribution du dirigeant à l'insuffisance d'actif de la société s'apprécie uniquement en fonction du nombre et de la gravité des fautes de gestion commises. Les juges ne sont pas tenus de prendre en considération le niveau de revenu et de patrimoine du dirigeant fautif.



Qui peut bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est supprimée sur les résidences principales.

Elle reste due sur les résidences secondaires, c'est-à-dire les logements meublés dont on est propriétaire et qui ne constituent pas la résidence principale (y compris lorsque l'on est locataire de la résidence principale).

C'est dans la rubrique « Gérer mes biens immobiliers » dans l'espace particulier sur impots.gouv.fr que se fait la déclaration des logements ainsi que la nature de leur occupation.

Les communes dans lesquelles s'applique la taxe annuelle sur les logements vacants peuvent voter une majoration de la taxe d'habitation pour la part qui leur revient, comprise entre 5% et 60%. Il est possible de vérifier si la commune applique une taxe sur les logements vacants via le lien ci-dessous.

Pour rappel, une exonération de cette majoration est possible, sur réclamation, si l'un des trois cas suivants est rempli :

- Vous êtes contraint, en raison de votre activité professionnelle, de résider dans un lieu différent de celui de votre habitation principale ;
- Vous conservez la jouissance exclusive de l'habitation qui constituait votre résidence principale avant d'être hébergé durablement dans un établissement de soins ;
- Vous ne pouvez pas affecter le logement à un usage d'habitation principale pour une cause indépendante de votre volonté, telle que les locaux précaires dépourvus des équipements nécessaires à une occupation pérenne et habituelle.



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie le 26 janvier 2022, portant sur l'autorisation de stationnement n°4 sur la commune de Font-Romeu, entre M. Yves Bouzan, demeurant 22 avenue Pasteur, 66130 Ille-sur-Têt, et l'EIRL Taxi Pablo Levante, sise 17 Chemin Del Vives, 66000 Perpignan, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 885.096.784.00032, prendra fin le 30 novembre 2025, à la suite d'une décision du locataire-gérant. Le véhicule ainsi que l'ensemble des éléments rattachés à ladite location-gérance seront restitués au bailleur.

Pour avis, le locataire gérant.



CONCOURS

*Meilleure Galette et
Meilleur Tourteau des Rois*

JEUDI 4 DECEMBRE 2025

Maison de l'Artisan - Perpignan

INSCRIPTION AUPRES DE STEPHANIE :
Stephanie.sicart@upa66.fr



**BANQUE
POPULAIRE
DU SUD** 

 **SOCAMA
DU SUD**

**MAISON
DE
L'ARTISAN**

 **Groupama**
MÉDITERRANÉE

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

 **MAAF**

PRO



sur nos réseaux

Retour en images sur notre formation "Taper Fade" !

Le dégradé Taper Fade, c'est LA coupe tendance du moment !

Cette journée de formation, dédiée aux professionnels de la coiffure masculine, s'est déroulée au **salon de Guillaume Fort pour l'homme à Saint-Estève**, que nous remercions chaleureusement pour son accueil.

Les participants ont pu découvrir les techniques, les gestes et les finitions qui font toute la différence.

Bravo à eux pour leur motivation et leur implication.

Merci également à Guillaume Fort pour son expertise et son accompagnement de qualité.



Il y a des bijoux qui traversent le temps...

Maxime Creuzet-Romeu nous fait découvrir la bague de Dali, la Cosmique Mouche, une œuvre mythique où se mêlent génie artistique et savoir-faire d'exception.



Petites Annonces

VENTE / LOCATION

→ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnée toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

→ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

→ Location-gérance ADS taxi sur Font-Romeu. Tél : 06 83 35 15 21.

→ Location de locaux professionnels à Toulouges : l'Agence TRIBBU propose plusieurs biens neufs à la location dans un bâtiment situé à Toulouges, proche des axes principaux et à quelques minutes de Perpignan :

- Local 170 m² – 1 800 € / mois
Rez-de-chaussée : 151 m² de local + bureau 20 m² avec point d'eau et WC. Climatisation, double vitrage, parking privé.

- Entrepôt + bureaux 290 m² – 3 000 € / mois. RDC : dépôt 150 m² + bureaux et sanitaires 70 m².

Étage : 3 bureaux + WC (70 m²). Prestations de qualité, parking privé, isolation dernière norme, climatisation, double vitrage.

- Bureaux 70 m² – 840 € / mois
1^{er} étage : 3 bureaux lumineux + réserve et WC. Idéales professions libérales, activités tertiaires ou petites entreprises. Parking privé, climatisation, double vitrage.

Pour toute information ou visite, contactez TRIBBU au 04 68 22 91 75.

EMPLOI

→ Salon de coiffure secteur Salanque, cherche coiffeuse confirmée pour remplacement congé maternité. Contact au 04 68 63 40 51.

→ Beau garage familial à Perpignan, recrute mécanicien, recherche de pannes, entretien, distributions, embrayages... Contact au 04 68 61 06 04.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4^{ème} trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires